

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 OCTOBRE 2017

Projet de construction d'un giratoire au carrefour de la RD 102 – Rue du Chêne des Dames et VC n° 7 chemin de la Rousselière

1- Demande de réorientation de la DSR 2017.

Une aide financière au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) 2017 avait été obtenue auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour financer le projet de construction d'un giratoire au carrefour de la RD 102 -Rue du Chêne des Dames et de la VC n°7 chemin de la Rousselière. Son versement été conditionné à la réalisation des travaux avant le 15 Novembre 2017. Le projet étant reporté, le conseil municipal sollicite la réorientation de cette subvention sur les travaux de voirie réalisés route de Villavrain.

2 - Demande de subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) exercice 2018

Le conseil municipal sollicite une demande d'aide financière au titre de la DSR 2018 pour le financement de la construction d'un giratoire RD 102 – Rue du chêne des Dames/VC N°7 chemin de la Rousselière dont les travaux sont reportés en 2018.

Projet de construction d'un giratoire, d'une piste cyclable et l'aménagement d'abords – avenant n°1 au MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

L'entreprise COLAS Centre Ouest attributaire du MAPA relatif à la construction d'un giratoire, d'une piste cyclable et l'aménagement d'abords RD 102 – Rue du Chêne des Dames a accepté le report des travaux. Pour formaliser cet accord, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au MAPA.

Personnel communal

Le conseil municipal a décidé de créer à compter du 16 Décembre 2017 un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17/35^{ème} pour assurer des missions d'accueil et d'administration générale et un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 6/35^{ème} pour assurer des missions d'accompagnement dans le transport scolaire et l'entretien des bâtiments communaux.

Forfait scolaire 2017/2018

Le forfait scolaire qui sera versé à l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques et privées qui reçoivent les enfants de Cheverny est fixé comme suit pour l'année 2017/2018 :

- Par enfant et pour l'année scolaire :
 - Ecole maternelle : 1 200,83 €
 - Ecole primaire : 388,31 €

Subvention séjours linguistiques et sportifs année scolaire 2017/2018

Une aide financière de 50 € est allouée à tous collégiens et lycéens de Cheverny qui participeront à un séjour sportif ou linguistique durant l'année scolaire 2017/2018. Le versement de la subvention s'effectuera sur présentation par les familles d'une attestation de participation au séjour établie par l'établissement scolaire accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Commission liste de révision des listes électorales

Mr CHADENAS Jean-Claude est nommé depuis le 1^{er} Septembre 2017 délégué de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales en remplacement de Mr CAZIN François.

Borne électrique place de l'église

La borne électrique implantée sur la Place de l'Eglise est mise en service . Les voitures et vélos électriques peuvent recharger leur batterie à cette borne.